

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

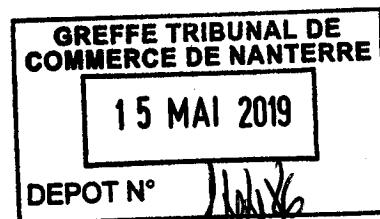
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 03251

Numéro SIREN : 480 624 600

Nom ou dénomination : ADSI

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2019 sous le numéro de dépôt 14486



Comptes annuels 2018

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

ADSI

116 rue de Verdun
92800 PUTEAUX

Martin PARARD, gérant
Certifié conforme
le 28/03/2019

open conseil

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
9 rue Lasson - 75012 Paris

Agence Paris Est - Champigny :
10-14 Avenue Roger Salengro - 94500 Champigny-Sur-Marne

Agence Paris Ouest - La Défense :
5 quai Dion Bouton - 92800 Puteaux

Tél. 01 58 53 57 57

Fax. 01 58 53 57 58

E-mail : info@openconseil.com

Web. www.openconseil.com

Comptes annuels 2018

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etats de synthèse

Bilan

	30/09/17	30/09/18	30/09/17	30/09/18
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 021	7 021		215
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	130 319	130 319		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	7 463	3 894	3 569	5 324
Autres immobilisations corporelles	88 983	67 280	21 703	22 762
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				4 545
Autres titres immobilisés	19 979		19 979	19 979
Prêts	41 868		41 868	36 099
Autres immobilisations financières	12 830		12 830	12 680
ACTIF IMMOBILISÉ	201 402	201 413	31 949	101 305
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 102 747	2 850	1 099 897	1 003 287
Fournisseurs débiteurs	8 379		8 379	1 755
Personnel	15 133		15 133	10 500
Etat, Impôts sur les bénéfices	73 381		73 381	78 894
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	31 523		31 523	36 323
Autres créances	186 202		186 202	72 203
Divers				
Avances, acptes versés sur commandes	2 275		2 275	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	647 534		647 534	553 902
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	253 981		253 981	172 268
ACTIF MOUVANT	2 012 217	2 012 217	2 012 217	1 999 111
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
ACTIF MOUVANT	2 012 217	2 012 217	2 012 217	1 999 111

Bilan

	30/09/17	30/09/18
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	551 321	457 009
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	189 351	190 913
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 191	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	45 947	45 474
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 100	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 612	224 390
Personnel	129 379	91 776
Organismes sociaux	126 750	104 658
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	198 902	200 540
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	123 164	20 675
Dettes fiscales et sociales	578 196	417 649
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 674	5 748
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	679 862	579 553
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 010 735	2 010 735

Compte de Résultat

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (en € net)
PRODUITS					
Ventes de marchandises					
Production vendue	3 550 684	100,00	2 877 968	100,00	672 717
Production stockée					
Subventions d'exploitation					
Autres produits	1				1
Total	3 550 685	100,00	2 877 968	100,00	672 717
CONSOMMATION M/SES & MAT					
Achats de marchandises					
Variation de stock (m/ses)					
Achats de m.p & aut.approv.					
Variation de stock (m.p.)					
Total					
CHARGES					
Autres achats & charges externes	1 258 932	35,46	938 903	32,62	320 029
Impôts, taxes et vers. assim.	48 852	1,38	31 453	1,09	17 399
Salaires et Traitements	1 517 413	42,74	1 314 480	45,67	202 933
Charges sociales	515 096	14,51	435 075	15,12	80 021
Amortissements et provisions	16 646	0,47	20 546	0,71	-3 900
Autres charges	151				151
Total	3 336 089	93,89	2 740 457	95,22	595 632
Produits financiers	356	0,01	382	0,01	-26
Charges financières					
Opérations en commun					
Produits exceptionnels			58 591	2,04	-58 591
Charges exceptionnelles			8 250	0,29	-8 250
Participation des salariés	33 160	0,93	11 121	0,39	22 039
Impôts sur les bénéfices	-28 559	-0,80	-13 799	-0,48	-14 760
Résultat d'exercice	190 913	5,38	190 913	6,64	

Comptes annuels 2018

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ADSI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 2 418 254 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 189 351 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), modifié par le règlement de l'ANC 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 37 247 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	d'ouverture	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	137 340			137 340
Immobilisations incorporelles	137 340			137 340
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 253		790	7 463
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 659			1 659
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	83 994	13 617	10 287	87 324
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	93 903	13 617	11 077	96 443
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 545		4 545	
- Autres titres immobilisés	19 979			19 979
- Prêts et autres immobilisations financières	48 779	9 977	4 058	54 698
Immobilisations financières	68 203	9 977	4 058	74 122
ACTIF IMMOBILISÉ	279 446	23 594	15 135	307 905

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	immobilisations incorporelles	immobilisations corporelles	immobilisations	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 617	9 977	23 594
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		13 617	9 977	23 594
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			4 545	4 545
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		11 077	4 058	15 135
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		11 077	4 058	15 135

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Pourcentage	Augmentation	Diminution	A l'issue de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	137 125	215		137 340
Immobilisations incorporelles	137 125	215		137 340
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 928	1 755	790	3 894
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 117	216		1 333
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 774	14 460	10 287	65 947
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	64 702	16 425	11 077	70 050
ACTIF IMMOBILISÉ	202 205	16 640	11 077	203 513

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 726 044 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut		
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	41 868		41 868
Autres	12 830		12 830
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 102 747	1 102 747	
Autres	314 618	314 618	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	253 981	253 981	
Total	1 723 011	1 671 346	51 665
Prêts accordés en cours d'exercice	9 827		
Prêts récupérés en cours d'exercice	4 058		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	141 906
Fournisseurs - rrr à obtenir	8 379
Etat - produits à recevoir	26 204
Total	176 489

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan**Dettes***Etat des dettes*

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 556 482 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant en euros	
Emprunts obligataires convertibles (*)		
Autres emprunts obligataires (*)		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :		
- à 1 an au maximum à l'origine		
- à plus de 1 an à l'origine		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 191	1 191
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 612	231 612
Dettes fiscales et sociales	481 596	481 596
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (**)	162 221	162 221
Produits constatés d'avance	679 862	679 862
Total	1 556 482	1 556 482
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice		
(**) Dont envers les associés	142 547	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 912
Dettes provis. pr congés à payer	78 305
Dettes provis. pr partic. salariés	33 160
Personnel - autres charges à payer	12 752
Charges sociales s/congés à payer	31 322
Charges sociales - charges à payer	6 632
Charges sociales sur primes prov.	5 021
Etat - cfe	2 712
Etat cvae	8 500
Etat taxe apprentissage	6 122
Etat formation pro continue	9 230
Clients -Avoirs a établir	19 476
Total	213 141

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d av.Maintenance	219 504		
Charges constatees d avance	34 477		
Total	253 981		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d avance	679 862		
Pca			
Total	679 862		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ADSI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000.00 €

Siège social : 116, rue de Verdun

92800 PUTEAUX

480 624 600 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Cher associé,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

1) Convention de management fees du groupe ADSI avec la société ADSI OUEST

Gérant concerné : Monsieur Martin PARARD est Co-Gérant d'ADSI et ADSI OUEST.

Nature et objet : Convention de management fees

Les produits afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élèvent à 23 259,00 € HT.

2) Convention de location immobilière du groupe ADSI et la société SCI SCIMAO :

Gérants concernés : Monsieur Martin PARARD et Monsieur Florent OMONT sont Co-Gérants d'ADSI et Gérants associés de la SCI SCIMAO

Nature et objet : Locations immobilières

Montant facturé : 82 301,45 € au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Nous vous remercions d'en prendre acte.

La Gérance



ADSI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000.00 €

Siège social : 116, rue de Verdun

92800 PUTEAUX

480 624 600 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS **LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à approbation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 3 550 684 € contre 2 877 968 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 23.37 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 3 357 089 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 16 646 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 1 749 555 € à 2 032 509 €, soit une progression de 16.17 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 193 596 € contre 137 511 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 40.79 %.

Le résultat financier, d'un montant de 356 €, contre 382 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 193 952 €, contre 137 894 € au 30 septembre 2017.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été provisionnée pour un montant de 33 160 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de -28 559 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 189 351 €, représentant 5.33 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -0.82 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 190 913 €, soit 6.63 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus pendant l'exercice

Aux termes de décisions de l'associé unique en date du 1^{er} février 2018, l'associé unique décide de modifier la dénomination de la société qui devient à compter du 1^{er} février 2018 « ADSI ». Le sigle de la société a été supprimé aux termes de ces décisions.



Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Rappel des participations existantes

Notre société ne détient plus le contrôle de **ADSI OUEST** depuis le 10 février 2017.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2018 font ressortir un bénéfice de 189 351 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

Origine de l'affectation :

- Un résultat bénéficiaire de l'exercice de	189 351.00 €
- Un compte « Autres réserves » antérieur bénéficiaire de	551 321.00 €

	740 672.00 €

Affectation du résultat

- La totalité au compte « Autres réserves », soit la somme de :	740 672.00 €
---	--------------

En conséquence :

Le compte « Autres réserves » s'élève à 740 672 euros.

Les capitaux propres de la société sont de 850 672 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

AGO : 25/09/2018

- Dividende global distribué :	39 600.00 €
soit, par titre :	3.96 €

Exercice : 30/09/2017

- Dividende global distribué :	57 000.00 €
soit, par titre :	5.70 €

Bo

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 30/09/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Gérance pour l'exercice clos le 30 septembre 2018.

La Gérance



ADSI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000.00 €

Siège social : 116, rue de Verdun

92800 PUTEAUX

480 624 600 RCS NANTERRE

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 27 MARS 2019**

*L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-sept mars, à dix heures,*

La société **ADSI GROUP**, représentée par Monsieur Martin PARARD agissant en qualité de Co-Gérant, associée unique de la société **ADSI**, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique déclare que les documents suivants, établis par la Gérance, lui ont été adressés dans le délai légal :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- le texte des décisions proposées.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la Gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associée unique examine les différents points suivants :

- Examen du rapport de gestion de la Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la Gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport de la Gérance sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.



L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 189 351 €, de la manière suivante :

Origine de l'affectation :

- Un résultat bénéficiaire de l'exercice de	189 351.00 €
- Un compte « Autres réserves » antérieur bénéficiaire de	551 321.00 €

	740 672.00 €

Affectation du résultat

- La totalité au compte « Autres réserves », soit la somme de :	740 672.00 €
---	--------------

En conséquence :

Le compte « Autres réserves » s'élève à 740 672 euros.

Les capitaux propres de la société sont de 850 672 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

AGO : 25/09/2018

- Dividende global distribué :	39 600.00 €
soit, par titre :	3.96 €

Exercice : 30/09/2017

- Dividende global distribué :	57 000.00 €
soit, par titre :	5.70 €

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 30/09/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

HP

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique valide, qu'indépendamment du remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement, les co-Gérants ont perçu au cours de l'exercice, en rémunération de leurs fonctions :

Monsieur Florent OMONT :

- Traitement versé au cours de l'exercice	109 000.00 €
---	--------------

Monsieur Martin PARARD :

- Traitement versé au cours de l'exercice	109 000.00 €
---	--------------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant légal de l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique



ADSI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000.00 €

Siège social : 116, rue de Verdun

92800 PUTEAUX

480 624 600 RCS NANTERRE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 MARS 2019

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 189 351 €, de la manière suivante :

Origine de l'affectation :

- Un résultat bénéficiaire de l'exercice de	189 351.00 €
- Un compte « Autres réserves » antérieur bénéficiaire de	551 321.00 €

	740 672.00 €

Affectation du résultat

- La totalité au compte « Autres réserves », soit la somme de :	740 672.00 €
---	--------------

En conséquence :

Le compte « Autres réserves » s'élève à 740 672 euros.

Les capitaux propres de la société sont de 850 672 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

AGO : 25/09/2018

- Dividende global distribué :	39 600.00 €
soit, par titre :	3.96 €

Exercice : 30/09/2017

- Dividende global distribué :	57 000.00 €
soit, par titre :	5.70 €

lp

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :.....	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 30/09/2015

- Dividende global distribué :.....	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Certifiée conforme
La Gérance

